

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Arrêté Municipal n° 2025 11 A656

Réglementation de la circulation des véhicules à l'occasion du défilé de tracteurs illuminés
le samedi 13 décembre 2025

Le maire de PONTVALLAIN,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14,

R 411-8, -2, -4,

Vu le code des communes, notamment les articles L131-2, L131-3, L131-4 et L184-13,

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité publique d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules le samedi 13 décembre 2025 à partir de 16 heures, à l'occasion du défilé de tracteurs illuminés route des cormiers, rue de Visbek, rue du 19 mars 1962, place jean Graffin, route du 11 novembre, boulevard dubois lecordier et sur la place de la salle des fêtes des bas jardins coté skate park.

ARRETE

Article 1er - La circulation et le stationnement des véhicules quels qu'en soient la nature et le poids sera interdite le samedi 13 décembre à partir de 16 heures, à l'occasion du défilé de tracteurs illuminés route des cormiers, rue de Visbek, rue du 19 mars 1962, place jean Graffin, route du 11 novembre, boulevard dubois lecordier et sur la place de la salle des fêtes des bas jardins coté skate park.

Article 2 - Sur le parking, l'accès aux conteneurs à ordures devra être facilité.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs de la manifestation, au besoin.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la déviation et pour information aux usagers de la mairie de Pontvallain.

Article 5 - Monsieur le Maire de Pontvallain, Brigade de gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Pontvallain,
le 28 Novembre 2025.



Pour le Maire
L'Adjoint